

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance :	N° de l'ordonnance :					
Initier une intervention lors de	OC-14					
Référence à un protocole : Oui 🗖 🗆	Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑ Date de mise en vigueur :					
		Mars 2010	Octobre 2010			
Professionnels habilités :						
 Les infirmières de l'unité de courte durée et de l'hébergement. Les pharmaciens du CSSS des Sources. 						
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s):						
• Unité de la courte durée et de l'hébergement.						
Groupe cible ou situation clinique visée :						
 Les usagers prenant ou non des narcotiques, admis à l'unité de courte durée et à l'hébergement. 						
Activités réservées :						
• Évaluer la condition physique de l'usager.						

- Initier des mesures diagnostics et thérapeutiques selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATION:

Clientèle :

- 1. Qui présente l'élimination d'une petite quantité de selle dure et sèche, moins de trois fois par semaine.
- 2. Ou qui présente, un changement significatif de ses habitudes d'élimination.
- 3. Ou qui débute des analgésiques narcotiques.
- 4. Ou qui prend des analgésiques narcotiques régulièrement.

CONDITION D'INITIATION:

Voir indication.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE:

Soulager la constipation chronique.

CONTRE INDICATIONS:

- Douleurs abdominales, vomissements.
- Saignements gastro-intestinaux.
- Soupçon de fécalome.
- Chirurgie abdominale, rectale ou urinaire récente.
- Tout autre symptôme pertinent.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN:

En présence de signes ou symptômes nécessitant l'arrêt des laxatifs ou une évaluation par le médecin, aviser le médecin en temps opportun.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES:

Infirmières:

- Procéder à l'évaluation physique de l'état physique de la personne et s'assurer qu'aucune contre-indication n'est présente.
- Déterminer le besoin en laxatif de l'usager et donner l'enseignement nécessaire.
- Utiliser le formulaire de liaison en lien avec cette ordonnance collective pour l'initiation et l'ajustement des laxatifs en y indiquant l'étape, la date et sa signature et en l'acheminant au département de pharmacie.
- Effectuer le suivi quotidien requis.

Pharmacien:

- Sur réception du formulaire de liaison, le pharmacien s'assure qu'il s'applique à une ordonnance collective en vigueur dans l'établissement.
- Analyse la pharmacothérapie de l'usager.
- Individualise l'ordonnance collective en l'inscrivant au profil pharmaceutique de l'usager.
- Communique avec l'infirmière ou le médecin traitant au besoin.

ÉTAPES						
Étape	Docusate sodique 100 mg (Colace®)	Sennosides 8,6 mg (Senokot®)	Lactulose 10 g / 15 ml			
1	1 caps Bid					
2	1 caps Bid	1 co HS				
3	1 caps Bid	2 co HS				
4	1 caps Bid	2 co Bid				
5	2 caps Bid	2 co Bid				
6	2 caps Bid	2 co Tid				
7	2 caps Bid	3 co Tid				
8	2 caps Bid	3 co Tid	30 ml Die			

A) À la 4^e journée sans selle :

Administrer un suppositoire de Bisacodyl (Dulcolax®) répétable une fois au besoin après une heure et passer à l'étape suivante.

B) À la 5^e journée sans selle :

Administrer un Microlavement Enema (Microlax®). Si le lavement n'est pas efficace après 1 heure, réessayer un 2^e lavement Microlavement Enema (Microlax®).

C) À la 6^e journée sans selle :

- Administrer un lavement au Phosphate de sodium (Fleet®). Si non efficace, aviser le médecin.
- Si une diarrhée survient, régresser à l'étape précédente et aviser le médecin à sa tournée. Si plus d'une diarrhée, omettre la prochaine dose de tout laxatif et aviser le médecin. Ce dernier décidera de la conduite à tenir.

N.B.: Encourager l'hydratation

Un patient qui ne s'alimente pas, doit quand même avoir des selles régulièrement.

SOURCES:

- Protocole de constipation HDA, 2009.
- Monographie des médicaments de l'ordonnance collective.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	t dies sone comme de l'é l'é occus no commune de l'é
Rédigé par :	
Marie-Jeanne Martel, Conseillère clinique	Août 2010
Personnes consultées :	
Nathalie Charest, Chef pharmacienne	Octobre 2010
D ^r Yves Léger, Chef du département clinique de médecine générale	Octobre 2010
Pierre-Luc Trépanier, Chef d'unités de soins	Octobre 2010
PROCESSUS D'APPROBATION	Americal community for
Approuvée par la DSI : Brigitte Langlois	6Cf Joro
Approuvée par le CMDP: Modo INSM MO	100402
Dre Françoise Bilodeau	

Centre de santé et de services sociaux des Sources
475, 3 ^e Avenue Asbestos (Québec) J1T 1X6

FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE DE CONSTIPATION CHRONIQUE POUR LA COURTE DURÉE ET L'HÉBERGEMENT (OC-14)

Date d'entrée en vigueur : Mars 2010 Mise à jour : Octobre 2010 Fin : Ad nouvel avis

ÉTAPES						
Étape	Docusate sodique 100 mg (Colace)	Sennosides 8,6 mg Senokot	Lactulose 10 g / 15 ml			
1	1 caps Bid					
2	1 caps Bid	1 co HS				
3	1 caps Bid	2 co HS				
4	1 caps Bid	2 co Bid				
5	2 caps Bid	2 co Bid				
6	2 caps Bid	2 co Tid				
7	2 caps Bid	3 co Tid	W 144			
8	2 caps Bid	3 co Tid	30 ml Die			

D) À la 4^e journée sans selle :

 Administrer un suppositoire de Bisacodyl (Dulcolax®) répétable une fois au besoin après une heure et passer à l'étape suivante.

E) À la 5^e journée sans selle :

 Administrer un Microlavement Enema (Microlax®). Si le lavement n'est pas efficace après 1 heure, réessayer un 2^e lavement Microlavement Enema (Microlax®).

F) À la 6^e journée sans selle :

- Administrer un lavement au Phosphate de sodium (Fleet®). Si non efficace, aviser le médecin.
- ** Si une diarrhée survient, régresser à l'étape précédente et aviser le médecin à sa tournée. Si plus d'une diarrhée, omettre la prochaine dose de tout laxatif et aviser le médecin. Ce dernier décidera de la conduite à tenir.

N.B.: Encourager l'hydratation

- Un patient qui ne s'alimente pas doit quand même avoir des selles régulièrement.

DATE	ÉTAPE	SIGNATUR L'INFIRMI		DATE	ÉTAPE	SIGNAT L'INFIR		DATE	ÉTAPE	SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE
Étape de départ :	•	1 🗖	2 🗖	3 [1	4 🗖	5 🗖	6 🗖	7 🗆	8 🗖
	Si	gnature du n	nédecin					Da	ate	